

SYNTHESE DU PROJET PEDAGOGIQUE

DETISF

LE METIER DE TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

LE TISF est un travailleur social de proximité qui intervient auprès des familles, des personnes en difficultés, de personnes handicapées, des personnes âgées. Il propose un accompagnement à partir des actes de la vie quotidienne. Il réalise des actions de prévention, d'accompagnement social vers l'insertion, de soutien à la parentalité, de médiation.

Son intervention vise à permettre l'intégration sociale, le développement et l'autonomie des personnes aidées. Professionnel qualifié, le TISF est amené à travailler en équipe pour participer et/ou animer des projets collectifs ; les interventions s'effectuent au domicile privé des personnes (associations d'intervention sociale et familiale à domicile) ou de substitution (CHRS, CHU, CADA, centre maternel, résidence sociale)

L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Le TISF, par sa pratique, a une approche globale des personnes, prenant en compte leurs problématiques individuelles, familiales, leurs parcours de vie, leur inscription dans un territoire, un quartier. La relation de proximité, spécifique à ce professionnel, s'inscrit dans un « faire avec » et réalise en suppléance des actions à partir des actes du quotidien. Pour cela le TISF s'engage dans un travail de reconnaissance, de valorisation et d'affirmation du quotidien comme outil d'accompagnement. Cette démarche est essentielle dans la construction d'une identité professionnelle.

Le TISF est un travailleur social qui doit faire preuve de discrétion professionnelle, Dans certaines situations, il est soumis, de par la loi, au secret professionnel (intervention dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, des personnes vulnérables et de la protection sociale).

LA FORMATION

A L'entrée en formation (cf. règlement d'admission sur le site internet)

Le voies d'accès à la formation sont plurielles et répondent aux spécificités de chaque candidat :

- ✓ Parcours complet en formation initiale ou formation continue
- ✓ Parcours partiel : dispenses et allégements et formation complémentaire pour l'obtention de domaine (s) de formation non validé (s), en post DE ou post VAE.

B Nos choix pédagogiques

Le fondement de notre projet pédagogique est la pédagogie de l'alternance intégrative. L'étudiant est au centre du dispositif pédagogique.

Chaque étudiant est auteur et acteur de son parcours de professionnalisation. La démarche pédagogique mise en œuvre va le soutenir, l'accompagner dans cette dynamique.

Pour ce faire, nous mobilisons, entre autres, une pédagogie active, qui permet de mettre en partage l'expérience de l'étudiant, les connaissances dispensées par l'équipe de formateurs et l'intervention de professionnels.

La formation propose des temps de mise en pratique (TP) en lien avec les actes du quotidien et des cours théoriques en articulation avec la formation pratique (stages).

L'objectif est que l'étudiant mobilise ses connaissances au service d'un positionnement professionnel en construction. Dans le contexte social et numérique actuel qui fait émerger de nouvelles pratiques et de nouvelles attentes vis-à-vis des organismes de formation, nous proposons des modalités pédagogiques interactives innovantes et entre autre la plateforme de formation à distance Moodle de l'IRTS Paris Ile de France.

La formation réalisée se situe dans une perspective de professionnalisation visant l'acquisition de compétences professionnelles reconnues et validées par l'ensemble des acteurs de la formation.

Plusieurs éléments participent à la professionnalisation :

- ✓ L'articulation dynamique de deux espaces ; le centre de formation contribue par l'acquisition de connaissances théoriques et professionnelles, les sites qualifiants par l'apprentissage de savoirs expérientiels.
- ✓ Un parcours progressif construit dans des lieux de réflexivité et de distanciation, permettant l'élaboration d'une critique constructive des futurs professionnels sur leurs pratiques.
- ✓ L'investissement personnel de chaque étudiant.

Au regard des compétences à acquérir, la formation a pour objectifs généraux de permettre à chaque étudiant :

- ✓ D'acquérir des connaissances théoriques et maîtriser les techniques de la gestion de la vie quotidienne. La mise en œuvre de l'intervention professionnelle s'appuiera sur une approche multi-référentielle afin de prendre en compte les personnes aidées dans leur globalité.
- ✓ De développer les capacités relationnelles permettant l'acquisition d'outils pour construire une relation professionnelle prenant en compte les différents acteurs.
- ✓ D'adopter des formes d'observation, d'action et d'évaluation des situations en sollicitant les potentialités des personnes, de l'action sociale du territoire.
- ✓ De s'approprier et construire une méthodologie de projet en travail social.
- ✓ De développer une capacité à saisir, au-delà de la demande, les besoins ainsi que les ressources des personnes à aider.
- ✓ De repérer et connaître les dispositifs essentiels d'aide et d'actions sociales en faveur des publics aidés afin d'informer, orienter et accompagner vers les structures ou services adéquats.
- ✓ De s'inscrire dans une éthique professionnelle.

L'ARCHITECTURE DE LA FORMATION

Un parcours de formation de 18 mois en alternance

950 heures de formation théorique réparties en 6 domaines de formation (DF). Les domaines de formation sont liés à l'acquisition de compétences.

1155 heures de formation pratique, soit 33 semaines de 35 heures. 4 domaines de formation sont associés à un stage. « Ces stages sont effectués sur au moins deux sites qualifiants différents. Au moins l'un des deux sites qualifiants retenus doit permettre à l'étudiant d'intervenir au domicile des personnes aidées ». Art 5 de l'arrêté du 25 avril 2016.

- DF1 : « conduite du projet d'aide à la personne » 270 heures
420 heures de stage (12 semaines)
- DF2 : « communication professionnelle et travail en réseau » 100 heures
- DF3 : « réalisation des actes de la vie quotidienne » 150 heures
- DF4 : « transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne » 150 heures
420 heures de stage (12 semaines)

- DF5 : « contribution au développement de la dynamique familiale » 150 heures
175 heures (5 semaines)
- DF6 : « accompagnement social vers l'insertion » 130 heures
140 heures (4 semaines)

A Les modalités de l'alternance

L'alternance a été pensée de façon à ce que les savoirs théoriques s'articulent avec la pratique professionnelle pour construire des compétences au service de la connaissance du métier.

Les suivis collectifs et individuels participent de cette alternance : accueils, ateliers stage, suivi des stages, groupes d'analyse de la pratique, guidance DPP, ...

Des outils pédagogiques spécifiques sont proposés aux étudiants pour formaliser la construction de leur professionnalisation. Des travaux écrits leur sont demandés pour les aider à mobiliser et articuler apports théoriques et expériences de terrain.

B Le cadre de la relation conventionnelle

Est mise en œuvre une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil. Celle-ci est établie pour chaque stage en lien le domaine de formation concerné. Y est annexé un protocole de stage précisant le DF concerné et les objectifs du stage ainsi que les modalités d'évaluation C'est ainsi que lors des visites de stage, la contractualisation d'un engagement réciproque est amorcée.

C Les certifications

Le référentiel de certification est composé de six épreuves validant chacune un domaine de compétences et dont les modalités sont précisées à l'annexe 2 « référentiel de certification » de l'arrêté du 25 avril 2006.

« Chaque domaine de compétences doit être validé séparément sans compensation des notes. Un domaine de compétence est validé si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve de certification correspondante. Les résultats obtenus aux épreuves sont portés au livret de formation ». Quatre épreuves sont organisées par l'établissement de formation.

LA VIE ETUDIANTE

✓ Un centre de ressources

L'IRTS dispose sur ses deux lieux de formation (Paris et Melun) d'un fond de documentation de plus de 20000 ouvrages accessibles aux étudiants et aux stagiaires. 4 documentalistes

Un portail documentaire est également accessible aux stagiaires. Il est consultable sur <http://gediweb.parmenieridf.fr>

Les deux centres de ressources documentaires disposent de plusieurs postes informatiques et d'une photocopieuse pour faciliter les recherches.

✓ Mise à disposition d'un espace informatique

Nous mettons à disposition de nos apprenants une salle informatique équipée de 14 ordinateurs à Paris et une salle informatique équipée de 12 ordinateurs intégrée au CRD de Melun. En outre le CRD de Paris est équipé de 6 ordinateurs supplémentaires. Le personnel des CRD occupe une fonction support au sein de notre établissement.

✓ Mise à disposition d'un appartement pédagogique et d'une cuisine pédagogique

✓ La commission cursus

Cette commission, placée sous la responsabilité de la Direction, du Directeur ou son représentant, est animée par le responsable de formation, en présence des formateurs et de la secrétaire pédagogique de la filière. Elle se réunit de façon systématique chaque fin de semestre.

Elle a pour rôle d'examiner le parcours de professionnalisation des étudiants et le déroulement de la formation ou la réalisation du cursus de formation. Elle apporte une réponse de conseil ou décision selon les situations qu'elle est amenée à examiner (modification du parcours habituel, nécessité d'un accompagnement spécifique ...).

Le centre de formation est responsable des étudiants qu'il présente au diplôme d'État et à ce titre doit s'assurer que l'étudiant a bien suivi l'ensemble de la formation soit 950 heures en centre de formation et 1155 heures en stage. Le centre doit également vérifier que les documents présentés sont conformes

✓ Les associations étudiantes

Deux associations sont présentes au sein de l'IRTS Paris Parmentier :

- «esprits BDE » sur l'établissement de Paris
- «Bouge Ta Formation – BTF» sur l'établissement de Melun

Ces associations ont pour objectif de :

- Mettre en place des activités au profit des étudiants
- Créer un réseau et des synergies au sein des différentes filières
- Mutualiser les moyens (ex. : reprographie externe dans le cadre des dossiers de pratique professionnelle)